

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique concernant la publication de données par des pirates informatiques

Kattrin JADIN (MR) :

Il y a peu, une bande de pirates informatiques a réussi à se saisir des données de personnes privées. Il s'agit d'une lourde atteinte à la vie privée et n'est en aucun cas tolérable. Ces hackers exigeaient en plus une rançon ce qui a alourdi lesdits faits. De plus, cet acte a à nouveau prouvé que beaucoup de site web ne sont pas encore assez sécurisés. Nous devons vraiment veiller à ce qu'une atteinte d'une telle ampleur ne se reproduise plus.

1. Ne faudrait-il pas faire en sorte que des sites travaillant avec des données très privés sécurisent leur site web un maximum contre ces genres d'attaque?
2. N'existerait-il pas une possibilité de sanctionner plus lourdement ces hackers en sachant que la cybercriminalité devient de plus en plus opérante et dangereuse?

Bart Tommelein :

1. Je partage votre avis selon lequel le hacking constitue un phénomène inquiétant et qu'il y a lieu de proposer, sur le plan légal, un cadre adéquat ainsi que les instruments nécessaires qui permettent de lutter contre de tels actes. Il convient tout d'abord que les responsables du traitement de données accordent une grande importance à la sécurisation des données et de leurs systèmes, surtout s'ils traitent des données sensibles. La législation relative à la vie privée en vigueur prévoit également de manière explicite que lesdits responsables doivent prendre les mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger les données à caractère personnel. Ces mesures doivent assurer un niveau de protection adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état de la technique et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

2. J'examine actuellement quelles mesures concrètes peuvent encore être prises pour renforcer la sécurisation des données. Une plus grande prise de conscience face aux menaces en matière de sécurité de l'information se développe progressivement, tant chez les citoyens qu'au niveau des autorités et du secteur public, et j'entends poursuivre dans cette direction. Un des points de mon plan d'actions "Privacy" est la création d'une checklist destinée aux PME pour les orienter dans les démarches qu'ils entreprennent pour optimiser la protection des données qu'ils traitent. En outre, je renvoie également au rôle que le centre de coordination pour la cybersécurité devra jouer.

3. Enfin, il ne suffit à l'évidence pas de prendre des mesures au seul niveau national. Le cyberspace comme le hacking ne connaissent effectivement pas de frontières. Nous devons donc également combattre le phénomène au niveau européen. C'est pourquoi je négocie au sein de l'Union européenne un règlement relatif à la protection de la vie privée qui va donner à la Commission vie privée le pouvoir de sanctionner lourdement tant les atteintes à la vie privée faites par des pirates que des responsables de traitement qui négligent de sécuriser leur site. En juin les Etats-membres de l'Union européenne devraient parvenir à un accord sur ce projet de règlement. Il faudra ensuite le négocier avec le parlement européen.